

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU *PAYS BEAUME-DROBIE*****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU****N°B-202510-03****Du 2 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux du mois d'octobre, à quatorze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au local techniques de Joyeuse sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DEYDIER BASTIDE, 1^{er} Vice-Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs THIBON Jean François, LASTELLA Carole, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, BERRES Thierry, GOUBE Julien, COULANGE François, ROMEDENNE Séverine, PIC Gabriel, CHABANE Francis, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Ont participés : AUDIBERT Agnès

Excusé : WALDSCHMIDT Pascal, GONTIER Philippe, BELVA Nathalie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13 Pouvoir : 0

Date de la convocation 25 septembre 2025

A été élu secrétaire : Monsieur François COULANGE

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

OBJET : ETUDE DE REINTRODUCTION DU CHAMOIS DANS LE TANARGUE : AVIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME DROBIE

Le Président rappelle que le Conseil départemental de l'Ardèche porte un projet de réintroduction du chamois sur les pentes du Tanargue. Une étude de faisabilité a été confiée à la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC07). La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie et le PNR des Monts d'Ardèche sont partenaires de ce projet qui s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles.

L'étude étant terminée, chaque partenaire public et privé est amené à se positionner sur les suites à donner à ce projet.

Après discussions,

Considérant que l'étude a apporté des réponses aux principales interrogations :

- sur le plan sanitaire : absence de pathologies spécifiques transmissibles aux troupeaux domestiques, existence d'un plan de suivi,
- sur le plan forestier : faible densité de population attendue, limitant les impacts sur la régénération naturelle,
- sur le plan agropastoral : chevauchements limités entre l'alimentation du Chamois et celle des troupeaux domestiques, l'espèce exploitant prioritairement les milieux accidentés peu utilisés par l'élevage,
- sur le plan écologique : apport en termes de diversité fonctionnelle et de maintien de mosaïques paysagères par pâturage naturel,

Considérant que les retombées positives attendues incluent :

- l'enrichissement de la biodiversité locale,
- la valorisation touristique du territoire par le développement d'un tourisme de vision,
- à terme, une nouvelle offre de chasse durable et encadrée,

Considérant qu'il convient de maintenir un dialogue régulier avec les agriculteurs et les forestiers pour assurer la bonne intégration du projet et son suivi à long terme,

Considérant que les communes de Rocles, Laboule, Valgorge et Loubaresse, territorialement concernées se sont prononcées favorablement,

Le Président propose de donner un avis favorable au projet de réintroduction du chamois dans le Tanargue.

Le Bureau Communautaire,
 Oui l'exposé de son 1^{er} Vice-Président,
 Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstentions Jean-François THIBON, Thierry BERRES, Pascale MANFREDI VIELFAURE), décide de :

Donner un avis favorable à la poursuite du projet de réintroduction du Chamois sur le massif du Tanargue et plus particulièrement sur les communes de Rocles, Laboule, Valgorge et Loubaresse en Pays Beaume Drobie,

Demander que le suivi scientifique soit conduit de manière rigoureuse, avec une diffusion régulière des résultats auprès des partenaires,

Acter la nécessité d'une concertation formalisée et pérenne notamment avec les acteurs agricoles et forestiers du territoire au sein d'instances techniques et politiques,

Exiger que l'ensemble des partenaires impliqués s'engagent à ne jamais rechercher le développement de cette population cynégétique par des moyens artificiels tels que l'amélioration génétique ou le nourrissage.

Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Jean-Marc DEYDIER BASTIDE
 1^{er} Vice-Président

François COULANGE
 Secrétaire de séance



J. C.